

AUTOUR DE LA
SALLE DES FETES
DE DESSENHEIM

11^{ème} GRAND MARCHÉ AUX PUCES

DIMANCHE 12 juin 2011

Dessenheim
(Haut-Rhin)

DESENHEIM

- A 10 minutes de Neuf-Brisach,
- A 20 minutes de Colmar,
- A 30 minutes de Mulhouse.

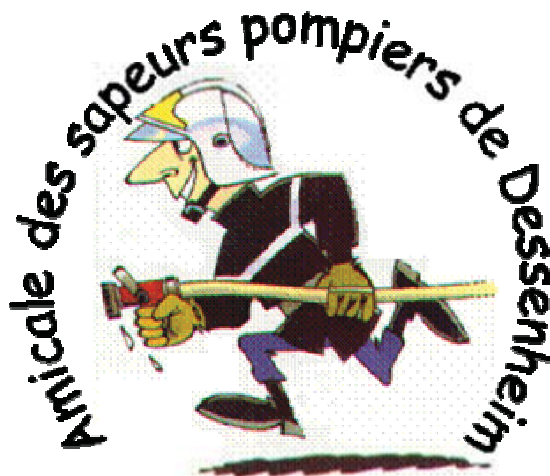
De 07h00 à 17h00

10€/ 5ml

RESERVE AUX
PARTICULIERS

REPAS A MIDI AU PRIX
EXCEPTIONNEL DE 10 €uros:

JAMBON BRAISE
FRITES & SALADE
DESSERT



Inscriptions et Renseignements Après 18H au :

**+33 (0)3 89 72 88 66 ou
+33 (0)6 07 27 13 71**

Venez télécharger le formulaire d'inscription à l'adresse suivante :
<http://www.sp-dessenheim.com> (En fin de la page d'accueil)

Coupon à retourner à :
Amicale Sapeurs-Pompiers de Dessenheim, Georges STATH
Rue des Vergers - 68600 DESSENHEIM

NOM – PRENOM : _____

PROPRIETAIRE DU VEHICULE IMMATRICULE _____

ADRESSE : _____

NE LE : _____ A : _____

TEL : _____ Portable : _____ Mail : _____

Exposant du marché aux puces de Dessenheim le 12 juin 2011, déclare sur l'honneur ne pas être commerçant, ne vendre que des **objets personnels et usagés**, ne participer qu'à titre exceptionnel à ce type de manifestation. **(Deux fois par an au plus)**

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engager des poursuites pénales à mon encontre. J'atteste avoir pris connaissance du Règlement ci-dessous et accepte de me conformer à ce dernier.

Veillez obligatoirement joindre à votre bulletin d'inscription :

**1 Photocopie de la Carte Nationale d'Identité (recto-verso),
Talon dûment rempli,
Règlement.**

Stand limité à 5 mètres par exposant – Prix de la place 10 €uros.

Les inscriptions seront prises en considération dès réception du talon d'inscription dûment rempli, accompagné des copies de la carte d'identité, et d'un chèque. Tout dossier incomplet sera retourné.

Le fait de réserver un emplacement au marché aux puces du 12 juin 2011, vaut acceptation du règlement ci-dessous.

FAIT A : _____ le _____ 2011

SIGNATURE :

Notre Règlement.

- **Le marché aux puces est réservé aux particuliers, les professionnels ne pourront pas participer à cette manifestation.**
- Les transactions ne débuteront pas avant 07h00 du matin et cesseront à 17h00 précises.
- La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussions est strictement interdite
- L'introduction de substances nocives et/ou explosives est strictement interdite dans le périmètre du marché
- Toute démonstration ou utilisation de mécanisme dangereux est interdite
- Les animaux doivent être tenus en laisse.
- La présence d'animaux à plumes est strictement INTERDITE.
- L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou des accidents qui peuvent survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation
- **L'exposant prendra les mesures nécessaires pour que l'endroit qu'il a occupé soit propre pour 18H00.**

En cas de non-respect du code de ce règlement, l'association organisatrice est seule juge et peut procéder à l'exclusion de l'exposant.